

## GROS PLAN

### LES ENJEUX DE LA CONFÉRENCE DE BARCELONE

Paul BALTA\*

La Conférence euro-méditerranéenne des 27 et 28 novembre 1995 consacre à la fois l'aboutissement d'un processus et l'amorce d'une dynamique. Malgré ses lacunes et les critiques dont elle a été l'objet (nous y reviendrons) elle peut, pour diverses raisons, être considérée comme l'acte fondateur de la Méditerranée du XXI<sup>e</sup> siècle. D'abord, c'est la première fois qu'ont été réunis les ministres des Affaires étrangères des quinze membres de l'Union européenne (1) et des « Pays tiers méditerranéens » (PTM) (2). Cette rencontre a donc mis en présence, ce qui était également inédit, les délégués d'Israël et des mondes arabe, turc et européen dont les régimes politiques sont très différents et se réclament des cultures juive, catholique, orthodoxe, protestante, musulmane, laïque, illustrant la diversité et la complexité du bassin. C'est aussi la première fois que ces États ont, dans un document qui les engage, reconnu la société civile (nous reviendrons sur ce concept) comme un élément essentiel du dispositif de coopération. Enfin, ils ont constitué des Comités de suivi qui, dans l'ensemble, fonctionnent.

Cette première conférence euro-méditerranéenne (3) s'est tenue dans un contexte nouveau : chute du mur de Berlin, en 1989, éclatement de l'URSS, fin de la guerre froide et de la bipolarité Moscou/Washington, consolidation des « dragons d'Asie » et émergence des « nouveaux dragons ». Le phénomène de mondialisation qui était relationnel est devenu structurel ce qui signifie qu'aucun pays ou groupe de pays (Europe, Maghreb, Proche-Orient, etc.) ne pourra y échapper. En outre, il n'était plus possible d'ignorer la constitution des ensemble régionaux en Amérique (ALENA), dans le Pacifique (APEC), en Asie (entre le Japon et les pays de l'ASEAN).

L'Union européenne et la Commission de Bruxelles qui avaient pris l'initiative d'organiser la rencontre de Barcelone soulignent, comme par le passé, « l'importance stratégique de la Méditerranée » mais en proposant, cette fois, un projet dont le but est de créer « une zone de paix, de stabilité et de

---

(\*) Écrivain, journaliste.

(1) Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Unis, Suède.

(2) Les PTM comprennent les pays de la Méditerranée Sud et Est (MSE : Maroc, Algérie, Tunisie, Égypte, Israël, Jordanie, Syrie et Liban) plus la Turquie, Chypre, Malte. L'Autorité palestinienne a participé comme membre à la Conférence et la Mauritanie y a été invitée comme observateur.

(3) Avant même la clôture, Tunis et Rabat avaient posé leur candidature pour accueillir ce qu'on appelle « Barcelone 2 », prévue au printemps 1997. En l'absence d'un consensus, le choix s'est finalement porté sur Malte.

*sécurité*» dans le bassin. La déclaration insiste aussi – c'est nouveau – sur la nécessité du «*partenariat*» impliquant une «*coopération globale et solidaire*» dans un cadre multilatéral, complémentaire de la coopération bilatérale qui était la règle, en l'absence d'une organisation régionale, depuis l'accession à l'indépendance des pays du Maghreb échelonnée entre 1951 (Libye) et 1962 (Algérie). Elle propose aussi, conformément aux trois volets qui la composent, d'organiser l'espace euro-méditerranéen sur le triple plan politique et sécuritaire, économique et financier, social et humain.

Quelques données résument les problèmes des uns et les préoccupations des autres en situant les enjeux de tous ordres. Sur le plan démographique, les pays riverains comptaient 250 millions d'habitants, en 1950, dont les 2/3 au Nord et 1/3 au Sud et 360 millions en 1985; entre 2000 et 2025, ils devraient passer de 450 à près de 600 millions dont les 2/3 au Sud. Les plus fortes progressions se situeraient, malgré la transition démographique, au Maghreb, en Égypte et en Turquie (4).

Sur le plan économique, les disparités sont grandes. Les pays de l'Arc latin (Espagne, France, Italie) pèsent pour plus de 15 % dans le commerce mondial alors que tous les autres pays riverains réunis ne dépassent guère 3 %. L'écart entre les PIB par tête allait, en 1995, de 1 à 20 : environ 1 000 \$ en Égypte et plus de 20 000 \$ en France. Les trois pays du Maghreb central (Tunisie, Algérie, Maroc) effectuent 70 à 75 % de leurs importations et de leurs exportations avec l'Union européenne mais pour cette dernière ils ne représentent que 3 à 4 % de ses échanges avec le reste du monde. A cela s'ajoute la faiblesse des échanges inter-maghrébins et Maghreb-Machrek.

Sur le plan culturel, les inégalités ne sont pas moins criantes. Il se publie annuellement dans le monde environ 500 000 titres de livres dont près de 150 000 – plus du quart – autour du Bassin. L'arc latin en éditte à lui seul plus de 75 % et les cinq pays de l'UMA à peine 2 000 (1,5 %). Même décalage dans le domaine cinématographique : les sœurs latines produisent 60 à 75 % des films, suivies par l'Égypte et la Turquie. Elles drainent, avec la Grèce, 80 % des touristes. Disparités du même ordre, enfin, dans les secteurs de l'audiovisuel et surtout de la recherche scientifique (5).

Face à cette situation, que représente le processus de Barcelone pour le Maghreb? Depuis les indépendances, la coopération avait été structurée par le face-à-face franco-maghrébin et euro-maghrébin (6). Désormais, le Maghreb se trouve intégré dans une aire plus vaste. En mettant en œuvre ce nouveau

---

(4) *Le Plan Bleu. Avenirs du bassin méditerranéen*, sous la dir. de Michel BATISSE et Michel GRENON, Economica, Paris, 1989. A l'exception de la Jordanie, des Territoires palestiniens et de la Libye, tous les PTM ont entamé leur « transition démographique » de sorte que le taux de croissance de la population active est maintenant inférieur à celui de la production totale. Ce dernier est, en moyenne, de 2,5 % par an pour les PTM et de 0,3 pour les pays méditerranéens membres de l'UE.

(5) Paul BALTA, Introduction au forum Dialogue culturel, Forum civil Euromed, 29 nov. – 1<sup>er</sup> déc. 1995, Barcelone, et *La Méditerranée réinventée*, sous la dir. de P. BALTA, La Découverte/Fondation René-Seydoux, Paris, 1992.

(6) Paul BALTA, L'Europe et le Maghreb : la dimension culturelle, Colloque « Maghreb-Méditerranée », organisé par Ali Mérad et Mohammed Ben Madani, Sorbonne Nouvelle-Paris III, 28-29 septembre 1995; les actes ont été publiés dans *The Maghreb Review*, Vol. XX, n° 3-4, Londres, 1996.

projet, en concertation avec les PTM, l'Union européenne a manifestement tiré les conséquences des échecs passés et de ses propres erreurs. Récapitulons les principales étapes.

### 1. Le Comité permanent consultatif maghrébin

Créé en 1964, le CPCM dont le siège était à Tunis (7) s'était fixé trois tâches : 1) développer les échanges horizontaux par l'harmonisation des politiques douanières ; 2) harmoniser les politiques des pays membres dans les domaines de l'industrie, des mines, de l'énergie, des transports et des télécommunications ; 3) coordonner les positions des différents pays à l'égard de la CEE. Or, en mai 1975, lors de la dernière réunion du CPCM auquel le conflit du Sahara occidental a porté un coup fatal, aucun de ces objectifs n'avait été atteint. Parallèlement, la coopération culturelle et scientifique demeurait fort réduite en raison des rivalités politiques entre les dirigeants et les régimes.

### 2. Le Dialogue euro-arabe (DEA)

Au début des années 1970, alors que le traumatisme éprouvé par les Arabes à la suite de la guerre de Six jours restait vif, les présidents Habib Bourguiba et Houari Boumediène avaient exprimé le souhait de faire de la Méditerranée un « lac de paix » ; sans doute pensaient-ils en priorité au bassin occidental. Le président Georges Pompidou leur avait fait écho alors que se tenait, à Alger, début septembre 1973, le 4<sup>e</sup> sommet du Mouvement des Non-alignés. Un mois plus tard avait lieu la quatrième guerre israélo-arabe et le premier « choc pétrolier ». La profondeur de la crise incita la CEE et la Ligue arabe à ouvrir le Dialogue euro-arabe. Il a rapidement tourné au dialogue de sourds : préoccupés par la question palestinienne, les pays arabes avaient privilégié le volet politique alors que les Européens, soucieux de leur approvisionnement en hydrocarbures, avaient mis l'accent sur le volet économique. De leur côté, les États-Unis avaient contribué à accentuer les divergences et tout fait, ensuite, pour torpiller ce processus auxquels ils n'avaient pas été associés et dont il ne voulaient pas en tout état de cause. Le dialogue concernant ces deux volets s'est effiloché au fil des ans malgré une relance par le président François Mitterrand, en 1989, et par le Conseil européen de Dublin, en 1990.

C'est sans doute le volet culturel qui a donné le plus de résultats. Il avait abouti à la tenue du Symposium de Hambourg (11-15 avril 1983), première manifestation d'envergure organisée conjointement par la CEE et la Ligue arabe dont le siège était alors à Tunis (8). De judicieuses recommandations avaient été formulées et plusieurs d'entre elles ont été reprises par le Forum

(7) La Libye s'en est retirée en 1970 et la Mauritanie y est entrée en 1995 comme observateur. Cf. Paul BALTA, avec la collaboration de Claudine RULLEAU, *Le grand Maghreb, des indépendances à l'an 2000*, La Découverte, Paris, 1990.

(8) *Dialogue euro-arabe. Les rapports entre les deux cultures. Symposium de Hambourg (11-15 avril 1983)*, Edisud, La Calade-Aix-en-Provence, 1986. Version anglaise éditée par Derek Hopwood, Crook Helm, Londres, 1985.

Civil Euromed en... 1995. Malheureusement, contrairement aux décisions prises, le suivi n'avait pas été assuré. La crise du Golfe (1990-1991) et la mésentente qu'elle a engendrée au sein de la Ligue arabe ont mis un terme à l'ensemble du DEA.

### 3. L'Union du Maghreb arabe (UMA)

Les aléas de l'édification de l'État-nation au Maghreb et du DEA avaient convaincu les dirigeants de la nécessité d'édifier par eux-mêmes un ensemble cohérent qui évite à leurs peuples les risques d'une marginalisation dans un monde où s'était accéléré le rythme de l'histoire et du développement technologique. Ils avaient également pris conscience qu'en l'absence d'une véritable politique de recherche scientifique endogène et de coopération maghrébine, l'importation d'usines « clé en main » les avait rendus encore plus dépendants de l'Europe et, dans une certaine mesure, des États-Unis et des « dragons d'Asie ». Parallèlement, alors que les puissances coloniales avaient pratiqué la tactique du « diviser pour régner », la Commission de Bruxelles a éprouvé le besoin, après l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la CEE, en 1986, de traiter avec une entité maghrébine analogue au Conseil de coopération du Golfe (CCG) constitué en 1981; elle a donc encouragé un tel regroupement sachant que l'Europe subirait les contrecoups d'un Maghreb déstabilisé ou affaibli.

Le premier sommet maghrébin de l'histoire s'est donc tenu à Zéralda, près d'Alger, le 10 juin 1988 et a préparé la voie à la naissance de l'UMA à Marrakech, le 17 février 1989. L'UMA a évidemment profité de l'expérience du CPCM pour élaborer son programme mais elle est allée plus loin en se dotant d'institutions, notamment un Conseil de présidence, un Conseil des ministres des Affaires étrangères, un Secrétariat général, un Conseil consultatif, une Cour de justice.

### 4. La Concertation des « 5+5 »

Après un premier Forum Méditerranéen (25-27 février 1988) à Marseille (9), un second s'était tenu (23-27 mai 1989) à Tanger (10). Il avait réuni des intellectuels, des décideurs et des diplomates des cinq pays de l'UMA et des quatre « sœurs latines » (Espagne, France, Italie, Portugal). Fonctionnant comme une « boîte à idées » destinée à aiguillonner la coopération, le Forum avait, dans ses conclusions, souhaité la mise en route d'un processus diplomatique. Ce qui a été fait, d'abord au niveau des hauts fonctionnaires puis des ministres (octobre 1990). Dans une déclaration, les Neuf s'engageaient à « contribuer à la transformation de la Méditerranée en une zone de paix et de coopération ». C'est ce qu'on a appelé la Concertation des « 5+4 » puis des « 5+5 »

(9) *Premier Forum Méditerranéen. Réalités et perspectives des relations entre les pays européens de la Méditerranée occidentale et les pays du Maghreb associés à la CEE*, Editions Echanges Méditerranée, Marseille, 1988.

(10) *Forum Méditerranéen. Méditerranée occidentale, Europe du sud et Maghreb*, Tanger 23-27 mai 1989, Editions TSA, Grenoble, 1990.

après l'adhésion de Malte, en 1991. Un sommet prévu au début de 1992 a été ajourné *sine die*.

Plusieurs facteurs nationaux, régionaux et internationaux avaient, en effet, affecté le fonctionnement de l'UMA et conduit à la mise en veilleuse du « 5+5 » : chute du mur de Berlin qui avait incité les Européens à accorder plus d'attention à l'Est qu'au Sud, dégradation de la situation en Algérie, absence de solution définitive du conflit du Sahara occidental, tensions avec la Libye qui conduiront à l'embargo imposé par l'ONU, en avril 1992. En outre, la guerre du Golfe (1991) et les dérives médiatiques qui l'ont jalonnée ont provoqué une fracture psychologique, voire culturelle, entre les opinions publiques maghrébines et européennes. Enfin, il convient de tenir compte des interférences de projets complémentaires et/ou concurrents, comme nous allons le voir.

### **5. La Conférence pour la sécurité et la coopération en Méditerranée (CSCM)**

C'est la Conférence pour la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) qui, dans l'Acte d'Helsinki (1<sup>er</sup> août 1975), avait souligné que « *la sécurité en Europe (...) est étroitement liée à la sécurité dans la région méditerranéenne tout entière* ». Néanmoins, les huit États méditerranéens non participants (EMNP) dont ceux du Maghreb, qui avaient suivi les travaux, n'avaient finalement pas été intégrés en raison de la rivalité Est-Ouest et pour « *éviter que les problèmes de la région moyen-orientale ne fassent irruption dans la région et ne compliquent les travaux de la CSCE* » (11).

Dès lors, l'idée d'une CSCM – évoquée par l'Italie dès 1972 – a été périodiquement remise sur le tapis. Au cours des années 1980, par le Mouvement des Non-alignés, puis par l'Italie en décembre 1989, enfin, en février 1990, par l'Espagne qui est revenue à la charge au cours d'une réunion de la CSCE à Palma en septembre. Le projet n'a finalement pas abouti, en raison des réticences de la France qui ne voulait pas associer les États-Unis mais aussi des réserves de ces derniers qui craignaient une interférence de la CSCM dans le processus de paix israélo-arabe.

### **6. Le Forum pour le dialogue et la coopération en Méditerranée**

Appelé aussi Forum Méditerranée, il a été lancé par l'Égypte, en 1991, pour trois raisons principales : mettre l'accent sur la Méditerranée orientale, faire équilibre au dialogue des « 5+5 » et au projet marocain d'une Conférence générale sur la sécurité en Méditerranée. Dans le même esprit, les Égyptiens ont demandé, en novembre 1994, à adhérer à l'UMA. Quoi qu'il en soit, la première réunion ministérielle du Forum groupant dix États riverains (12)

(11) *Eléments d'une politique de voisinage en Méditerranée : Précédents, projets déjà en place, actions engagées*, Communautés européennes, Unité PESC, Direction « Affaires générales », 15 décembre 1994, Bruxelles.

(12) Espagne, France, Grèce, Italie, Portugal, Algérie, Égypte, Maroc, Tunisie, Turquie. Sur l'historique de ce Forum, cf. H. CHÉRIGUI, in *La politique méditerranéenne de la France : entre diplomatie collective et leadership*, L'Harmattan, 1997.

s'était tenue à Alexandrie les 3 et 4 juillet 1994 sans la participation de représentants de la CEE et des États-Unis. Depuis, le Forum s'est élargi mais son apport n'apparaît pas fondamental.

## 7. La Politique méditerranéenne rénovée (PMR)

C'est sur cette toile de fond que la Commission européenne avait entamé, en 1989-1990, une réflexion en vue de dresser un bilan de la Politique méditerranéenne globale amorcée dans les années soixante, en particulier avec les pays du Maghreb. Un rapport interne de la Commission posait alors ces questions : *« La Communauté n'aurait-elle pas dû faire plus et mieux ? A-t-elle été totalement à la hauteur des défis ? N'aurait-elle pas dû développer une stratégie à long terme pour ses rapports avec la zone méditerranéenne ? »* Eberhardt Rhein, directeur pour la Méditerranée, répondait sans détour : *« Si elles ont contribué à un transfert de connaissances et à une prise de conscience des problèmes touchant à l'ensemble du Bassin »* (les actions de coopération) *ont été inadéquates et leur impact est resté marginal »* (13).

En juin 1990, tirant les leçons de ce rapport, la Commission a proposé une Politique méditerranéenne rénovée qui a été adoptée, en décembre, par le Conseil des ministres. Dans ce texte, celui-ci *« réitère sa conviction que la proximité géographique et l'intensité des rapports de toute nature font de la stabilité et de la prospérité des PTM des éléments essentiels pour la Communauté elle-même »*. Il souligne aussi qu'une *« aggravation du déséquilibre économique et social entre la Communauté et les PTM du fait de leurs évolutions respectives serait difficilement tolérable »*. Et de conclure : *« Au sens large, la sécurité de la Communauté est en jeu »* (14). A cette occasion, le Conseil prévoit une augmentation de 40 % des protocoles financiers 1992-1996 par rapport à la période 1986-1991, soit 2 375 millions d'Écus contre 1 618.

En juin 1992, le Conseil européen de Lisbonne confirme son intérêt pour la Méditerranée, en particulier pour le Maghreb, mais souligne que la coopération Nord-Sud, pour être efficace, implique aussi une intégration Sud-Sud. Puis il adopte les « Programmes Méditerranéens » du « Comité MED », à savoir : MED-Campus (coopération entre universités et établissements d'enseignement supérieur) ; MED-Medias ; MED-Urbs (collaboration entre collectivités locales d'Europe et des PTM) ; MED-Invest (coopération pour le développement des PME et des PMI). A la suite des observations formulées par la Cour des comptes européenne, il a été décidé, en décembre 1995, de suspendre ces programmes jusqu'en septembre 1996 en vue de procéder à une évaluation.

Bien que ces programmes soient une innovation et un exemple de coopération décentralisée, la PMR demeurerait un héritage du passé : elle a poursuivi une politique de coopération économique traditionnelle et n'a pas proposé un projet global. Comme le note, en décembre 1994, la Direction des Affaires générales, *« la crise du Golfe, le processus de paix au Moyen-Orient, la*

(13) *L'Europe et la Méditerranée, Confluences/Méditerranée*, n° 7, été 1993, L'Harmattan, Paris.

(14) *Ibid.*

*situation en Algérie (...) ont servi de révélateur et d'accélérateur quant à la nécessité d'aller au-delà de principal partenaire économique* » (15). Ce constat a présidé à l'élaboration du concept de « *partenariat* » et à la préparation de la Conférence euro-méditerranéenne en concertation avec les PTM.

## 8. La Conférence euro-méditerranéenne

La déclaration de Barcelone comprend, comme on l'a vu, trois volets. Le premier, « *Partenariat politique et de sécurité : définir un espace de paix et de stabilité* », et le second, « *Partenariat économique et financier : construire une zone de prospérité partagée* », ont donné lieu à de nombreux comptes rendus et commentaires (colloques, articles, ouvrages) avant, pendant et après l'événement (16). Nous nous bornerons donc à quelques observations.

Une des critiques majeures faites à l'Union européenne est d'avoir le « syndrome sécuritaire » de sorte qu'elle adopte une position contradictoire : elle considère les PTM comme des partenaires tout en percevant le Sud et l'Est comme une menace, notamment sur le plan démographique et sur celui du terrorisme lié à la montée de l'islamisme. La meilleure réponse à ces problèmes serait logiquement d'aider les PTM à assurer leur décollage économique. Le volet 2 répond-il aux attentes ? L'Union européenne a prévu une aide financière de 4 685 millions d'écus pour la période 1995-1999 afin de permettre la mise à niveau des économies des rives Sud et Est, mais cette somme, malgré son importance, sera-t-elle suffisante compte tenu des besoins ? Avant même son entrée en vigueur, on s'est interrogé sur les ambitions du programme MEDA (17). Autre critique : le prix à payer par les sociétés du Sud pour s'adapter à la zone de libre-échange qui devrait être instaurée d'ici à l'an 2010 ne sera-t-il pas très élevé ? Le « choc » risque d'être rude, même si nombre d'économistes du Sud admettent que, de toute façon, la mondialisation aurait obligé les régimes des PTM à réduire la bureaucratie, à lutter contre le déficit chronique des entreprises publiques et à encourager l'initiative privée. Question encore : le problème de la dette des PTM est évoqué mais aucune mesure concrète n'est proposée. Venons-en au volet 3.

### *Thématiques culturelles et société civile*

Étrangement, les thématiques culturelles de la Conférence euro-méditerranéenne, les travaux de la Conférence méditerranéenne alternative (Barcelone, 24-26 novembre 1995) qui a réuni les représentants de quelque 300 ONG et ceux du Forum civil Euromed (29 novembre-1<sup>er</sup> décembre 1995) ont été

(15) *Eléments d'une politique de voisinage...* op. cit.

(16) Signalons notamment : Robert BISTOLFI (sous la dir. de), *Euro-Méditerranée, Une région à construire*, Publisud, Paris, 1995 ; Bichara KHADER, *Le Partenariat euro-méditerranéen*, CERMAC, Université catholique de Louvain, 1995 ; Jacques OULD AOUDIA, Les enjeux économiques de la nouvelle politique méditerranéenne de l'Europe, *Monde arabe/Maghreb/Machrek*, n° 153, juil.-sept. 1996, Paris ; Bernard RAVENEL, *Méditerranée, L'impossible mur*, L'Harmattan, 1995.

(17) Le programme MEDA définit les bases renouvelées de l'assistance financière accordée par l'UE aux PTM pour soutenir les accords de partenariat conclus dans le cadre de la nouvelle politique euro-méditerranéenne. La signature de ces accords se fait progressivement. Le premier a été signé avec la Tunisie (17 juillet 1995), le second avec le Maroc (15 novembre 1995) et le troisième avec Israël (20 novembre 1995).

généralement ignorés par les médias, en dehors de l'Espagne voire du Portugal, alors qu'ils ont constitué une innovation qui n'était pas acquise au départ (18). En effet, dans le premier *Rapport de synthèse* (19) élaboré par la Commission (10 avril 1995) à l'intention des pays participants, la culture avait été presque totalement occultée par les préoccupations sécuritaires et économiques des Quinze. Ainsi, dans le volet 3, « *Partenariat dans le domaine social et humain* », le paragraphe *Culture et médias* n'avait qu'une dizaine de lignes et venait après ceux intitulés : *Migrations, Trafic des stupéfiants, Terrorisme, Criminalité internationale...* Quant aux religions, composantes importantes des sociétés méditerranéennes, elles étaient à peine mentionnées.

Sensible aux critiques et aux suggestions d'intellectuels et de diplomates des deux rives, le Conseil européen avait réagi en chargeant l'Institut catalan de la Méditerranée (ICM) de Barcelone d'organiser le Forum civil Euro-med (20). Puis il a remanié les textes, en particulier le *Programme de travail* (octobre 1995) qui a servi de base, après discussions avec les PTM, à la rédaction de la déclaration de Barcelone. Le titre du volet 3 devient alors : « *Partenariat dans les domaines social, culturel et humain : développer les ressources humaines, favoriser la compréhension entre les cultures et les échanges entre les sociétés civiles* ». Pour la première fois, un document engageant les États met l'accent sur la société civile et sur la « *contribution essentielle* » qu'elle peut apporter « *dans le processus de développement du partenariat euro-méditerranéen* ». Les paragraphes traitant de civilisation et de culture sont désormais placés en tête. L'un d'eux souligne que « *le dialogue et le respect entre les cultures et les religions sont une condition nécessaire au rapprochement des peuples* ».

On constate aussi que les thématiques culturelles au sens large sont transversales. Le volet 2 reconnaît le « *rôle clé des femmes dans le développement* » et celui de la science, de la technologie, de la recherche scientifique et technique. Pour ce qui est du volet 1, le texte de la déclaration de Barcelone est plus précis et plus ferme que celui des premiers documents en ce qui concerne les droits de l'Homme. Les signataires s'engagent à « (...) *agir conformément à la Déclaration universelle des droits de l'Homme (...); développer l'État de droit et la démocratie dans leur système politique (...); respecter les droits de l'Homme et les libertés fondamentales, ainsi que garantir l'exercice effectif et légitime de ces droits et libertés, y compris la liberté d'expression, la liberté d'association à des fins pacifiques, la liberté de pensée, de conscience et de religion, individuellement ainsi qu'en commun avec d'autres membres du même groupe, sans aucune discrimination exercée en raison de la race, la nationalité, la langue, la religion, le sexe* ».

(18) Paul BALTA, Les thématiques culturelles de la Déclaration de Barcelone, in *Annuaire de la Méditerranée, Edition 1997*, GERM, Rabat/Publisud, Paris, à paraître en 1997.

(19) De larges extraits ont été publiés dans *Confluences/Méditerranée*, n° 15, été 1995, L'Harmattan, Paris.

(20) Lui-même comprenait onze forums ou ateliers : 1. Commerce sans frontières, 2. Les investissements, 3. Le tourisme, 4. Technologie et coopération, 5. Transports et territoire, 6. Universités et recherche, 7. Dialogue culturel, 8. Espaces de coopération médiatique, 9. Le rôle de la femme, 10. Les migrations, 11. Enjeux environnementaux et énergétiques.

Certes, le concept de société civile comporte des ambiguïtés et prête à discussion, voire à critique (21). Pour sa part, la déclaration de Barcelone énumère les acteurs « *du monde culturel et religieux, des universités, de la recherche, des médias, les syndicats et les entreprises privées et publiques* » (22). Or, les États riverains n'ont pas la même perception de ces acteurs, ne serait-ce que parce qu'eux-mêmes composent une véritable mosaïque institutionnelle. Nous les répartirons en quatre groupes principaux de façon à éclairer notre propos.

Le premier – malgré des inégalités de niveaux dans les domaines économique, social et culturel – comprend des États dont les systèmes politiques, largement sécularisés, présentent une certaine homogénéité. Ce sont des démocraties parlementaires fondées sur le multipartisme et le principe de l'alternance. Syndicats, associations, ONG, médias peuvent jouer le rôle de contre-pouvoirs. Chypre, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Italie, Malte, Monaco et le Portugal font partie de ce groupe.

Le second est celui des États « en transition » qui passent progressivement d'un système autoritaire – monarchiste, militaire et/ou républicain – au pluralisme politique. En général, le parti unique tend à devenir le parti dominant et ne laisse que peu de chances à l'opposition d'accéder au pouvoir, au moins dans un premier temps. Les régimes en place tolèrent la vie associative mais les situations varient beaucoup d'un pays à un autre. Ce groupe comprend principalement l'Albanie, l'Algérie, l'Égypte, la Jordanie, le Maroc, la Tunisie et la Turquie. On peut y ajouter les pays de l'ex-Yougoslavie qui souhaiteraient être associés au processus euro-méditerranéen : Bosnie-Herzégovine, Croatie, Macédoine, Serbie-Monténégro, Slovaquie.

Le troisième groupe comprend deux régimes très différents : la Syrie et la Libye qui a regretté de n'avoir pas été invitée à Barcelone. Néanmoins, ils ont en commun de ne guère tolérer la vie associative à part quelques associations professionnelles contrôlées par le pouvoir tout comme la presse, les médias et le système éducatif.

Le quatrième est hétérogène. Nous y avons classé Israël, les Territoires palestiniens et le Liban. L'État hébreu est certes démocratique et la société civile juive est dynamique mais, sur plusieurs plans, les Arabes israéliens sont traités en citoyens de seconde zone. Parallèlement, malgré le processus de paix israélo-arabe mis en route fin 1991, le peuple palestinien n'a pas encore pu exercer son droit fondamental à l'autodétermination et l'organisation de l'Autorité palestinienne est embryonnaire. Quant au Liban, il a eu, depuis son indépendance, en 1943, un système plus libéral que réellement démocratique à cause du poids qu'avaient les dix-sept communautés religieuses dans la vie politique, économique et sociale. Les accords de Taëf qui ont mis fin à la guerre

---

(21) La formule a suscité des critiques scientifiques. Cf. F. RANGEON, Société civile, histoire d'un mot, in CURAPP (Centre universitaire de recherches administratives et politiques d'Amiens), *La société civile*, PUF, Paris, 1986.

(22) Claire VISIER, L'Union européenne et la Méditerranée : la référence incantatoire à une société civile méditerranéenne, *Revue méditerranéenne d'études politiques*, n° 3, Automne 1996, Aix-en-Provence.

civile (1975-1989) prévoient la déconfessionnalisation des institutions. Cependant les moyens d'expression de la société civile demeurent bridés par la mainmise de Damas, tolérée par les occidentaux à la suite de l'engagement de la Syrie dans la guerre du Golfe (23).

Le facteur religieux n'est pas moins important. En effet, à l'exception notable du Liban et de la Syrie (24), les constitutions de tous les pays arabes riverains de la Méditerranée stipulent que l'islam est la religion de l'État. Chez tous cohabitent, dans des proportions inégales, droit musulman et droit moderne souvent inspiré du Code Napoléon. La *charia* (loi islamique) est également considérée comme « *une des sources du droit* » et parfois « *la principale* » ; les islamistes voudraient qu'elle soit « *l'unique source du droit et de la légitimité* ». Pour les juifs et les chrétiens prévaut le droit communautaire pour ce qui est du statut personnel ; ainsi, le seul mariage légal est celui qui est célébré religieusement selon le rite auquel appartiennent les époux. Cette dualité entre la loi et la Loi existe aussi, à bien des égards, en Israël (25).

Comment ces pays vont-ils concilier leurs situations respectives et les engagements qu'ils ont pris notamment en ce qui concerne les droits de l'Homme et la société civile ? Il semble que les signataires, plus particulièrement ceux de l'Union européenne, aient fait un pari sur la dynamique du partenariat en espérant que celui-ci favorisera les évolutions démocratiques. Marc Piérini, chef d'unité à Bruxelles (Programmation et coopération économique-Méditerranée), qui supervise, entre autres, les Programmes MED, a fait observer que « *la reconnaissance officielle de la société civile est un facteur nouveau* » pour les responsables politiques et les fonctionnaires tant de l'UE que des PTM, ce qui « *les oblige à innover et implique des changements de méthode* » (26).

Notons aussi que le Forum civil Euromed qui a réuni 1 211 participants venant de 38 pays a, dans ses onze ateliers, formulé quelque 450 propositions ou projets (27). On peut certes regretter un certain déséquilibre dans la répartition des intervenants (encore que ce soit un travers qu'on retrouve chez tous les pays hôtes) puisque sur 109 Européens, il y a eu 69 Espagnols (dont 33 Catalans) ; il y a eu 32 intervenants pour les PTM (28) mais, pour des raisons historiques et de proximité, les Maghrébins étaient largement majoritaires (8 Marocains, 8 Tunisiens et 3 Algériens).

---

(23) Paul BALTA, Société civile : diversité et problèmes des acteurs sociaux, Conférence méditerranéenne alternative, Barcelone, 24-26 novembre 1995 ; les actes ont été publiés par la Coordinadora de ONG para el desarrollo sous le titre *Las relaciones entre la Union Europea y los países de la cuenca del Mediterraneo, Temas de cooperacion*, n° 7, Madrid, 1996. Cf. aussi Gema MARTIN-MUNOZ, Le rôle de la société civile au Maghreb et le défi euro-méditerranéen, in *Annuaire de la Méditerranée. Edition 1996*, GERM, Rabat/Publisud, Paris, 1996.

(24) En Syrie, la Constitution précise simplement que le chef de l'État doit être musulman.

(25) Rappelons que jusqu'au milieu des années 1970, sous les régimes de Franco et de Salazar, le mariage civil et le divorce notamment n'étaient pas légaux en Espagne et au Portugal.

(26) *Tour d'horizon du monde arabe*, n° 14, février-mars 1996, Fondation René-Seydoux pour le monde méditerranéen, Paris.

(27) *Vers un nouveau scénario de partenariat euro-méditerranéen (Barcelone, 1995). Forum Civil Euromed*, Institut Català de la Mediterrània, Barcelone, 1996.

(28) Claire VISIER, *L'union européenne et la Méditerranée (...)*, op. cit.

A l'instar de la Conférence euro-méditerranéenne, l'intérêt de ce Forum aura été d'avoir proposé une nouvelle grille de lecture. En effet, depuis les indépendances, il était généralement admis que le décollage économique permettrait de résoudre les problèmes politiques et sociaux. « Barcelone 1 » tire les leçons des limites de cette approche, et préconise une vision globale qui comporte aussi – et pas accessoirement – une grille de lecture culturelle et introduit de nouveaux acteurs à travers la société civile, même si ce concept mérite d'être affiné. Il est également significatif que la plupart des participants aient réclamé la mise en place d'un Comité de suivi. L'Institut Catalan de la Méditerranée s'est doté, dans un premier temps, d'un Secrétariat permanent. Il avait également prévu une réunion, sur le thème « Barcelone, un an après », pour faire le point, présenter les actes (29), constituer un Comité permanent de 60 membres élus pour trois ans, et proposer la constitution de sous-comités nationaux comprenant chacun au maximum dix membres. La rencontre s'est tenue, comme prévu, le 27 novembre 1996.

En conclusion, la déclaration de Barcelone (30) est, avant tout, une déclaration de principes. Comme toutes les grandes chartes régionales et internationales, elle est un texte de référence. Cependant, elle est aussi un instrument et elle contient nombre de recommandations pratiques. Son efficacité dépendra de la façon dont elle sera utilisée et appliquée non seulement par les gouvernements mais encore par les citoyens qui n'ont pas tous, tant s'en faut, l'égale possibilité de jouer un rôle sur le triple plan politique, économique et culturel.

---

(29) *Vers un nouveau scénario...*, *op. cit.* Les actes ont été publiés en anglais, arabe, catalan, espagnol, français et italien. Ils constituent un utile instrument de travail.

(30) Le texte de la Déclaration de Barcelone est publié notamment dans *Documents d'actualité internationale* n° 2, 15 janvier 1996, ministère des Affaires étrangères, Paris, Documentation française. Nous avons choisi de publier ici le texte du « Programme de travail », plus rarement diffusé.

## PROGRAMME DE TRAVAIL

(adopté en complément de la Déclaration de Barcelone du 28 novembre 1995)

### **Introduction**

Le présent programme a pour but de traduire dans les faits les objectifs définis dans la Déclaration de Barcelone, et d'en respecter les principes, par des actions régionales et multilatérales. Il est complémentaire de la coopération bilatérale, mise en œuvre notamment en vertu des accords conclus entre l'UE et ses partenaires méditerranéens, et de la coopération qui existe déjà dans d'autres enceintes multilatérales.

La préparation et le suivi des différentes actions s'effectueront suivant les principes et les modalités indiqués dans la Déclaration de Barcelone.

Les actions à mener en priorité pour développer le coopération sont énumérées ci-après. Elles n'excluent pas que la coopération euro-méditerranéenne soit étendue à d'autres actions, si les partenaires en décident ainsi.

Les actions peuvent s'adresser aux États, à leurs entités locales et régionales et aux acteurs de la société civile.

Avec l'accord des participants, d'autres pays ou organisations pourront s'associer aux actions prévues par le programme de travail. La mise en œuvre doit s'effectuer d'une manière souple et transparente.

Avec l'accord des participants, à l'avenir, la coopération euro-méditerranéenne tiendra compte, comme il conviendra, des avis et recommandations issus des dialogues pertinents à différents niveaux dans la région.

La mise en œuvre du programme devrait débuter dès que possible après la Conférence de Barcelone. Un bilan sera dressé lors de la prochaine conférence euro-méditerranéenne sur la base d'un rapport établi par les services de la Commission européenne, notamment à partir de rapports émanant des différentes réunions et des différents groupes mentionnés ci-après, et approuvé par le « Comité euro-méditerranéen du processus de Barcelone » institué par la Déclaration de Barcelone.

### **I. Partenariat politique et de sécurité : définir un espace commun de paix et de stabilité**

En vue de contribuer à l'objectif d'instaurer progressivement une zone de paix, de stabilité et de sécurité dans la Bassin méditerranéen, des hauts fonctionnaires se réuniront périodiquement à compter du premier trimestre de 1996. Ils :

- procéderont à un dialogue politique afin de déterminer les moyens les plus appropriés de traduire dans les faits les principes de la Déclaration de Barcelone et
- présenteront des propositions concrètes en temps opportun, en vue de la prochaine réunion euro-méditerranéenne des ministres des Affaires étrangères.

Les instituts de politique étrangère de la région euro-méditerranéenne seront encouragés à former un réseau de coopération plus intense, qui pourrait devenir opérationnel à partir de 1996.

### **II. Partenariat économique et financier : construction d'une zone de prospérité partagée**

Des réunions se tiendront périodiquement au niveau de ministres, de fonctionnaires ou d'experts, selon les besoins, afin de promouvoir la coopération dans les domaines ci-après. Ces réunions pourront être complétées, au besoin, par des conférences ou des séminaires auxquels pourra aussi participer le secteur privé.

### ***Etablissement d'une zone euro-méditerranéenne de libre-échange***

L'établissement d'une zone de libre-échange conformément aux principes énoncés dans la Déclaration de Barcelone est un élément essentiel du partenariat euro-méditerranéen.

La coopération portera plus spécialement sur des mesures concrètes, destinées à favoriser le libre-échange et tout ce qui en découle, à savoir :

- l'harmonisation des règles et des procédures dans le domaine douanier, en particulier dans la perspective de l'introduction progressive de l'origine cumulative ; le cas échéant, seront examinées entre-temps dans un esprit favorable, des solutions ad hoc dans des cas particuliers ;
- l'harmonisation des normes, notamment au moyen de réunions organisées par les organisations européennes de normalisation ;
- l'élimination des entraves techniques injustifiées aux échanges de produits agricoles et adoption de mesures appropriées concernant les règles phytosanitaires et vétérinaires et d'autres réglementations sur les denrées alimentaires ;
- la coopération entre organismes de statistiques, qui devrait permettre d'obtenir des données fiables, établies selon des méthodes harmonisées ;
- les possibilités de coopération régionale et sous-régionale (sans préjudice des initiatives prises dans d'autres cadres).

### ***Investissement***

La coopération aura pour but de contribuer à la création d'un climat favorable à l'élimination des obstacles à l'investissement, en approfondissant notamment la réflexion sur l'identification de ces obstacles et de moyens, y compris dans le secteur bancaire, pour favoriser ces investissements.

### ***Industrie***

La modernisation industrielle et l'amélioration de la compétitivité constitueront des facteurs clés du succès du partenariat euro-méditerranéen. A cet égard, le secteur privé pourra jouer un rôle plus important dans le développement économique de la région et la création d'emplois. La coopération portera notamment sur :

- l'adaptation du tissu industriel à la modification de l'environnement international, notamment à l'émergence de la société de l'information ;
- le cadre et la préparation de la modernisation et de la restructuration d'entreprises existantes, notamment dans le secteur public, y compris la privatisation ;
- l'utilisation de normes européennes ou internationales et la modernisation des tests de conformité, des procédures de certification et d'agrément, ainsi que des normes de qualité.

Une attention particulière sera accordée aux moyens d'encourager la coopération entre entreprises, y compris les PME, et de créer les conditions propices à leur développement, y compris, éventuellement, par l'organisation de séminaires, en mettant à profit l'expérience acquise dans le cadre du programme MED-INVEST et au sein de l'Union européenne.

### ***Agriculture***

Tout en rappelant que ces questions relèvent pour l'essentiel des relations bilatérales, la coopération en ce domaine sera axée sur :

- le soutien aux politiques mises en œuvre par les partenaires pour diversifier la production ;
- la réduction de la dépendance alimentaire ;
- la promotion d'une agriculture respectueuse de l'environnement ;
- le rapprochement entre entreprises, groupements et organisations professionnelles des partenaires sur une base volontaire ;
- le soutien à la privatisation ;
- l'assistance technique et la formation ;

- le rapprochement des normes phytosanitaires et vétérinaires ;
- le développement rural intégré incluant l'amélioration des services de base et le développement d'activités économiques annexes ;
- la coopération entre régions rurales, l'échange d'expérience et de savoir-faire en matière de développement rural ;
- le développement des régions affectées par l'éradication des cultures illicites.

### ***Transports***

L'existence de liaisons efficaces et interopérables entre l'UE et ses partenaires méditerranéens, et entre les partenaires eux-mêmes, ainsi que le libre accès au marché des services dans le secteur des transports maritimes internationaux, sont essentiels pour le développement des flux commerciaux et le bon fonctionnement du partenariat euro-méditerranéen.

Au cours de l'année 1995, deux réunions des ministres des transports des pays de l'ouest du Bassin méditerranéen ont eu lieu et, à la suite de la Conférence régionale pour le développement des transports maritimes dans le Bassin méditerranéen, un programme pluriannuel a été adopté par le Groupe méditerranéen des transports par voie d'eau.

La coopération portera notamment sur :

- la mise en place d'un système efficace de transport multimodal air-mer transméditerranéen, à travers l'amélioration et la modernisation des ports et aéroports, la suppression des restrictions injustifiées, la simplification des procédures, l'amélioration de la sécurité maritime et aérienne, l'harmonisation des règles environnementales à un niveau élevé, y compris un contrôle plus efficace de la pollution due aux transports maritimes, et la mise en place de systèmes harmonisés de gestion du trafic :
- la création de liaisons terrestres est-ouest sur les rives sud et est de la Méditerranée et
- la connexion des réseaux de transports méditerranéens au réseau transeuropéen, de manière à assurer leur interopérabilité.

### ***Energie***

Une conférence à haut niveau s'est tenue en 1995 en Tunisie, avec une réunion de suivi à Athènes et une conférence sur l'énergie à Madrid le 20 novembre 1995.

Dans le but de créer un environnement propice à l'investissement et à l'activité des sociétés de production d'énergie, la coopération future se concentrera notamment sur :

- les moyens de favoriser l'association des pays méditerranéens au traité sur la Charte européenne de l'énergie ;
- la planification énergétique ;
- l'encouragement du dialogue entre producteurs et consommateurs ;
- en ce qui concerne le pétrole et le gaz, la prospection, le raffinage, le transport, la distribution, ainsi que le commerce régional et transrégional ;
- la production et la manutention du charbon ;
- la production et le transport d'électricité, l'interconnexion des réseaux et la construction de réseaux ;
- l'efficacité énergétique ;
- les sources d'énergie nouvelles et renouvelables ;
- les questions environnementales liées à l'énergie ;
- le développement de programmes communs de recherche ;
- les activités de formation et information dans le secteur de l'énergie.

### ***Télécommunications et technologie de l'information***

Dans le but de mettre en place un réseau de télécommunications moderne et efficace, la coopération portera plus spécialement sur :

- les infrastructures dans le domaine de l'information et des télécommunications (cadre réglementaire minimal, normes, tests de conformité, interopérabilité des réseaux, etc.) ;
- les infrastructures régionales, y compris les liaisons avec les réseaux européens ;

- l'accès aux services et
- les nouveaux services dans des domaines d'application prioritaires.

L'existence d'infrastructures plus efficaces dans le domaine de l'information et des communications facilitera l'intensification des échanges euro-méditerranéens et l'accès à la nouvelle société de l'information qui est en train de prendre corps.

Il est prévu qu'une conférence régionale ait lieu en 1996 dans le but de préparer le terrain à la réalisation de projets pilotes destinés à montrer les avantages concrets que peut apporter la société de l'information.

### ***Aménagement du territoire***

La coopération portera plus spécialement sur :

- la définition d'une stratégie d'aménagement du territoire pour la zone euro-méditerranéenne, qui réponde aux besoins et spécificités des pays ;
- l'encouragement de la coopération transfrontalière, dans les domaines d'intérêt mutuel.

### ***Tourisme***

Les ministres du Tourisme, réunis à Casablanca, ont adopté en 1995, la Charte méditerranéenne du tourisme. Les actions de coopération qui seront lancées porteront en particulier sur les domaines de l'information, de la promotion et de la formation.

### ***Environnement***

Le coopération portera plus spécialement sur :

- l'évaluation des problèmes environnementaux du Bassin méditerranéen et la définition des initiatives à prendre, s'il y a lieu ;
- la formulation de propositions en vue de l'élaboration puis de l'actualisation d'un programme d'actions prioritaires à court et à moyen terme dans le domaine de l'environnement, coordonné par la Commission européenne et complété par des actions à long terme. Parmi les principaux domaines d'action de ce programme devraient figurer : la gestion intégrée des eaux, des sols et des zones côtières ; la gestion des déchets ; la prévention de la pollution de l'air et de la Méditerranée et la lutte contre cette pollution ; la conservation et la gestion du patrimoine naturel, des paysages et des sites ; la protection ; la conservation et la reconstitution de la forêt méditerranéenne, notamment par la prévention et la maîtrise de l'érosion, de la dégradation des sols, des incendies de forêt et la lutte contre la désertification ; le transfert de l'expérience communautaire en matière de techniques de financement, de législation et de contrôle de l'environnement ; la prise en compte des considérations environnementales dans toutes les politiques :
  - l'instauration d'un dialogue régulier pour suivre la mise en œuvre du programme d'action ;
  - la consolidation de la coopération régionale et sous-régionale et le renforcement de la coordination avec le Plan d'action pour la Méditerranée ;
  - l'encouragement à mieux coordonner les investissements d'origines diverses et à mettre en œuvre les conventions internationales en la matière ;
  - la promotion de l'adoption et de la mise en œuvre de mesures législatives et réglementaires, lorsque cela est nécessaire, notamment de mesures préventives et de normes appropriées d'un niveau élevé.

### ***Sciences et technologie***

La coopération portera plus spécialement sur :

- la promotion de la recherche et développement, en s'attaquant au problème de la disparité croissante des performances scientifiques, en tenant compte du principe de l'avantage mutuel ;
- l'intensification des échanges d'expériences dans les secteurs et les politiques scientifiques les plus à même de permettre aux partenaires méditerranéens de réduire l'écart par rapport à leurs voisins européens et de promouvoir le transfert de technologie ;

– la contribution à la formation du personnel scientifique et technique en intensifiant la participation à des projets de recherche conjoints.

Un comité de surveillance a été institué à la suite de la réunion ministérielle qui a eu lieu à Sophia-Antipolis en mars 1995; ce comité tiendra sa première réunion immédiatement après la Conférence de Barcelone. Il s'attachera à faire des recommandations en vue d'une mise en œuvre conjointe des actions prioritaires définies au niveau ministériel.

### *Eau*

La Charte méditerranéenne de l'eau a été adoptée à Rome en 1992.

L'eau est une question prioritaire pour tous les partenaires méditerranéens et son importance ne fera que croître à mesure que les ressources en eau se feront plus rares. La coopération dans ce domaine aura pour but de :

- faire le point de la situation en tenant compte des besoins actuels et futurs ;
- définir les moyens de renforcer la coopération régionale ;
- faire des propositions en vue de rationaliser la planification et la gestion – en commun, le cas échéant – des ressources en eau ;
- contribuer à la création de nouvelles sources en eau.

### *Pêche*

Compte tenu de l'importance que revêtent la conservation et la gestion rationnelle des stocks de poissons de la Méditerranée, la coopération dans le cadre du Conseil général des pêches pour la Méditerranée sera renforcée.

A la suite de la Conférence ministérielle sur la pêche qui s'est tenue à Heraklion en 1994, une action de suivi appropriée sera entreprise dans le domaine juridique, sous la forme de réunions qui auront lieu en 1996.

La coopération sera améliorée dans le domaine de la recherche sur les ressources halieutiques, y compris l'aquaculture, et dans le domaine de la formation et de la recherche scientifique.

## **III. Partenariat dans les domaines social, culturel et humain : développer les ressources humaines, favoriser la compréhension entre les cultures et les échanges entre les sociétés civiles**

### *Développement des ressources humaines*

Le partenariat euro-méditerranéen doit contribuer à l'amélioration du niveau d'éducation dans l'ensemble de la région, une attention particulière devant être accordée aux partenaires méditerranéens. A cet effet, les politiques en matière d'enseignement feront l'objet d'un dialogue régulier qui, dans un premier temps, portera plus particulièrement sur la formation professionnelle, la technologie appliquée à l'éducation, les universités et autres institutions d'enseignement supérieur et la recherche. A cet égard, ainsi que dans d'autres domaines, une attention particulière sera accordée au rôle des femmes. L'Ecole euro-arabe d'administration des entreprises de Grenade et la Fondation européenne de Turin apporteront aussi leur contribution à cette coopération.

Une réunion de représentants du secteur de la formation professionnelle (décideurs, universitaires, formateurs, etc.) sera organisée dans le but de confronter des conceptions modernes de gestion.

Une réunion de représentants du monde universitaire et de l'enseignement supérieur aura lieu. La Commission européenne renforcera son programme MED-Campus.

Une réunion sera également convoquée dans le domaine de la technologie appliquée à l'éducation.

### ***Municipalités et régions***

Les municipalités et les autorités régionales doivent être étroitement associées au fonctionnement du partenariat euro-méditerranéen. Des représentants de villes et de régions seront encouragés à se rencontrer chaque année pour passer en revue les défis communs qu'ils ont à affronter et pour confronter leurs expériences. Ces rencontres seront organisées par la Commission européenne en mettant à profit l'expérience passée.

### ***Dialogue entre cultures et civilisations***

Compte tenu de l'importance que revêt l'amélioration de la compréhension mutuelle par la promotion des échanges culturels et de la connaissance des langues, des fonctionnaires et des experts se réuniront afin de faire des propositions d'actions concrètes portant entre autres, sur les domaines suivants : le patrimoine culturel et artistique, les manifestations culturelles et artistiques, les coproductions (théâtre et cinéma), les traductions et autres moyens de diffusion de la culture, la formation.

Une meilleure compréhension entre les principales religions présentes dans la région euro-méditerranéenne favorisera la tolérance mutuelle et la coopération. La tenue de réunions périodiques de représentants des religions et des institutions religieuses, ainsi que de théologiens, d'universitaires et d'autres personnes concernées, sera soutenue dans le but de vaincre les préjugés, l'ignorance et le fanatisme, et d'encourager la coopération à la base. Les conférences qui se sont tenues à Stockholm (du 15 au 17 juin 1995) et à Tolède (du 4 au 7 novembre 1995) peuvent servir d'exemples à cet égard.

### ***Médias***

Une interaction étroite des médias favorisera une meilleure compréhension culturelle. L'Union européenne encouragera activement cette interaction, en particulier par le biais du programme MED-Media. Une réunion annuelle de représentants du monde des médias sera organisée dans ce contexte.

### ***Jeunesse***

C'est au moyen des échanges de jeunes qu'il faudrait préparer les générations futures à une coopération plus étroite entre les partenaires euro-méditerranéens. Un programme euro-méditerranéen d'échanges de jeunes devrait donc être mis en place sur la base de l'expérience acquise en Europe et en tenant compte des besoins des partenaires; ce programme devrait tenir compte de l'importance de la formation professionnelle, notamment pour ceux qui n'ont pas de qualifications, et de la formation d'animateurs et d'assistants sociaux destinés à travailler avec les jeunes. La Commission européenne fera les propositions nécessaires avant la prochaine réunion euro-méditerranéenne des ministres des Affaires étrangères.

### ***Echanges entre les sociétés civiles***

Des hauts fonctionnaires se rencontreront périodiquement afin d'examiner les mesures susceptibles de faciliter les échanges humains découlant du partenariat euro-méditerranéen, spécialement ceux qui concernent les fonctionnaires, les scientifiques, les universitaires, les hommes d'affaires, les étudiants et les sportifs, y compris par l'amélioration et la simplification des procédures administratives, notamment en ce qui concerne l'existence éventuelle d'obstacles administratifs non nécessaires.

### ***Développement social***

Le partenariat euro-méditerranéen doit contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de travail et à l'augmentation du niveau d'emploi de la population des partenaires méditerranéens, en particulier des femmes et des couches les plus démunies. A cet égard, les partenaires attachent une importance particulière au respect et à la promotion de droits sociaux fondamentaux. A cet effet, les acteurs de la politique sociale se réuniront périodiquement au niveau approprié.

## ***Terrorisme***

### ***Trafic de drogue, criminalité organisée***

La lutte contre le terrorisme devra constituer une priorité pour toutes les parties. A cet effet, des fonctionnaires se réuniront périodiquement dans le but de renforcer la coopération entre les autorités policières, judiciaires et autres. Dans ce contexte, seront prises en considération notamment l'intensification des échanges d'informations et l'amélioration des procédures d'extradition.

Des fonctionnaires se réuniront périodiquement afin de déterminer les mesures concrètes qui peuvent être prises pour améliorer la coopération entre les autorités policières, judiciaires, douanières, administratives et autres afin de lutter notamment contre le trafic de drogue et la criminalité organisée, y compris la contrebande.

Toutes ces réunions seront organisées en tenant dûment compte de la nécessité d'une approche différenciée qui prenne en considération la situation particulière de chaque pays.

### ***Immigration clandestine***

Des fonctionnaires se réuniront périodiquement afin d'examiner les mesures concrètes qui peuvent être prises pour améliorer la coopération entre les autorités policières, judiciaires, douanières, administratives et autres afin de lutter contre l'immigration clandestine.

Ces réunions seront organisées en tenant dûment compte de la nécessité d'une approche différenciée qui prenne en considération la situation particulière de chaque pays.

## **IV. Contacts institutionnels**

### ***Dialogue parlementaire euro-méditerranéen***

Une Conférence interparlementaire sur la sécurité et la coopération dans la Méditerranée s'est tenue à La Valette du 1<sup>er</sup> au 4 novembre 1995.

Le Parlement européen est invité à prendre l'initiative, auprès d'autres parlements, pour lancer le futur Dialogue parlementaire euro-méditerranéen, qui pourrait permettre aux élus des différents partenaires de procéder à des échanges de vues sur une vaste gamme de sujets.

### ***Autres contacts institutionnels***

Des contacts réguliers entre d'autres organes européens, notamment le Comité économique et social de la Communauté européenne, et leurs homologues méditerranéens contribueraient à une meilleure compréhension des grandes questions intéressant le partenariat euro-méditerranéen.

A cet effet, le Comité économique et social est invité à prendre l'initiative d'établir des liens avec ses homologues et organismes équivalents méditerranéens. A cet égard, une réunion euro-méditerranéenne des Comités économiques et sociaux et organismes équivalents aura lieu à Madrid les 12 et 13 décembre.